

## Abus sexuels : la CEF crée une commission indépendante

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 7 novembre 2018



L'Assemblée plénière des évêques de France a été marquée par l'accueil et l'écoute de personnes victimes d'abus sexuels, samedi 3 novembre. Dans la suite des travaux entamés avant cette Assemblée, les évêques de France ont décidé la mise en place d'une commission indépendante pour faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Eglise catholique depuis 1950, pour comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et pour faire des préconisations. Cette commission devra aussi évaluer les mesures prises par la Conférence des évêques de France depuis les années 2000. Elle rendra public un rapport d'ici 18 mois à 2 ans. Dans les jours qui viennent, des précisions seront apportées sur cette commission indépendante et notamment sera annoncé le nom de la personnalité qui aura la charge de la mettre en place, d'en nommer les membres et d'en préciser le périmètre.

Par ailleurs, en plus de cette décision, les évêques de France ont voulu entreprendre des démarches propres dans le cadre de cette lutte contre la pédophilie. Ils veulent tout particulièrement associer les personnes victimes dans la mise en œuvre des décisions suivantes qui sont liées les unes aux autres. Ils souhaitent également travailler avec des personnalités de la société civile sur ces sujets. Ces décisions vont donner lieu à la mise en œuvre des chantiers qui devront aboutir à l'Assemblée plénière du printemps 2019 :

- Ils souhaitent réaliser un travail de mémoire en recueillant les récits des personnes victimes afin de pouvoir mieux comprendre les raisons qui ont amené à ces actes. Dans une relation directe avec les personnes victimes qui le voudront bien, chaque évêque sera amené à prendre ou reprendre contact pour expliquer et initier ce travail.
- Au titre de ce travail de mémoire, un rapport précis sur l'état de la lutte contre la pédophilie sera publié régulièrement dans la suite des rapports publiés par la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie.

Les évêques souhaitent travailler avec les victimes pour voir comment permettre que notre histoire n'oublie pas ces actes qui ont marqué à vie trop de personnes.

- Les évêques veulent, par ailleurs, accentuer le travail de prévention. Ils souscriront aux programmes spécifiques qui pourront être proposés dans le cadre de cette prévention. Toujours avec les personnes victimes, ils travailleront à la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention dans tous les lieux d'Église susceptibles de les vivre et particulièrement les lieux de proximité (en paroisse par exemple).
- Les évêques souhaitent proposer un geste financier aux personnes victimes.
- Enfin, à l'égard des prêtres ayant été auteurs d'actes de pédophilie ou de prêtres présentant des fragilités, les évêques souhaitent mettre en place des mesures spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

?